



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Cabinet du Préfet
Services régional et départemental
de la communication interministérielle
03.80.44.64.44*

28/01/2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le permis de conduire évolue

L'Union européenne impose aux Etats membres une harmonisation des 130 modèles de permis de conduire existants depuis le 19 janvier 2013.

Certaines catégories de permis de conduire existantes sont modifiées et six nouvelles catégories sont créées.

Depuis le 19 janvier 2013, le permis rose en trois volets présente les nouvelles catégories de permis. Les nouveaux permis délivrés seront valides 15 ans (5 ans pour les poids lourds et les transports en commun).

A compter du 16 septembre 2013, le permis de conduire aura la forme d'une carte de crédit et sera déployé sur l'ensemble du territoire national.

Les permis de conduire actuels délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'en 2033. Les conducteurs seront informés ultérieurement des conditions de reprise de ces permis à partir de 2014.

Il est donc inutile de vous déplacer en préfecture ou en sous préfecture pour obtenir un nouveau permis.

Vous trouverez sur le site internet de la préfecture le détail de ce nouveau dispositif à l'adresse suivante : www.bourgogne.gouv.fr